



PROCES-VERBAL

Bureau de la LFP

Auteur : Jean-Pierre Hugues

Date : 31 janvier 2012

Référence : LFP-BUR.2012.01.27

Libre

Interne à la LFP

Confidentielle - Personnelle

Réunion <i>téléphonique</i> du	27/01/12
Président	Frédéric THIRIEZ

Présents	MM. Jean-Pierre LOUVEL, Philippe PIAT, Patrick RAZUREL, Pierre REPELLINI, Michel SEYDOUX.
Excusés	MM. Jean-Michel AULAS (représenté par Jean-Pierre Louvel), Bernard CAIAZZO, Jean-Pierre DENIS (représenté par Frédéric THIRIEZ), Henri LEGARDA, Olivier SADLAN, Pascal URANO.
Assistent	M. Jean-Pierre HUGUES, Noël LE GRAET. MM. Bernard DOCQUIERT, Arnaud ROUGER.

1. Furiani

Le Bureau,

après avoir entendu Frédéric THIRIEZ faire le point des échanges intervenus avec des élus corses et des familles de victimes de la catastrophe de Furiani,

considérant que le 5 mai 2012 marque le 20ème anniversaire de la catastrophe,

connaissance prise des contraintes d'organisation de la 36ème journée et des difficultés de report de l'ensemble de la journée au dimanche 6 mai,

dit qu'aucun match de Ligue 1 ou de Ligue 2 ne se jouera le 5 mai 2012,

approuve la proposition consistant à décaler les matches du samedi 5 mai au lundi 7 mai en conservant les règles de répartition prévues à l'article 517 du règlement des compétitions, puis à fixer le 10 mai les rencontres de la 34^{ème} journée des clubs finalistes de la Coupe de France, ce qui rendrait indispensable le décalage de la 37^{ème} journée au dimanche 13 mai,



prend note que la Fédération Française de Football doit également déprogrammer toutes compétitions prévues le 5 mai 2012 sur l'ensemble du territoire,

demande aux services de la LFP de se rapprocher des diffuseurs afin d'obtenir leur accord sur les décalages entraînés par ce changement,

réaffirme qu'en aucun cas, la LFP ne s'engagera au-delà de l'anniversaire de 2012.

2. Demandes de l'OM

Le Bureau,

connaissance prise des demandes formulées par l'Olympique de Marseille concernant l'aménagement de son calendrier pendant les périodes des 1/8 de finale de Champions League,

concernant la demande d'avancement de la rencontre Olympique de Marseille-Valenciennes FC comptant pour la 24ème journée,

considérant que l'Olympique de Marseille rencontre l'Inter de Milan le mercredi 22 février suivant,

considérant, dans ces conditions, que le délai de préparation dont bénéficie l'Olympique de Marseille est suffisant,

dit, qu'il n'y a pas lieu d'avancer la rencontre Olympique de Marseille-Valenciennes FC,

concernant la demande d'avancement de la rencontre AC Ajaccio-Olympique de Marseille comptant pour la 26ème journée,

considérant que l'Olympique de Marseille rencontre l'Inter de Milan le mardi 13 mars suivant,

considérant, dans ces conditions, l'insuffisance du délai de préparation dont bénéficie l'Olympique de Marseille,

considérant l'accord donnée par l'AC Ajaccio pour un avancement de son match de la 26ème journée au vendredi,



décide, sous réserve que la rencontre AC Ajaccio-Olympique de Marseille ne fasse pas l'objet d'une diffusion premium, d'avancer la rencontre AC Ajaccio-Olympique de Marseille.

3. Désignation d'un Vice-Président

Le Bureau,
désigne Pierre REPELLINI vice-président de la LFP en remplacement de Joël MULLER.

Le Président
Frédéric THIRIEZ

Le Directeur Général
Jean-Pierre HUGUES